Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en République Démocratique du Congo (ANAPAC-RDC)

The ICCA Consortium

ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX DES AIRES CONSERVEES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTES LOCALES (APAC) EN AFRIQUE CENTRALE

Réalisée par l'ANAPAC- RDC

Avec l'appui financier de Full Circle Foundation (FCF)

(A travers les services du Consultant Aquilas Koko Ngomo)

Avril 2024

I. Sigles et abréviations

AMCE : Autres mesures Efficaces de Conservation par Zone

ANAPAC : Alliance nationale d'Appui et de promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en République démocratique du Congo

APAC : Aire du Patrimoine Autochtone et Communautaire ou Aire Conservée par les Peuples Autochtones et communautés locales.

ASRAC : Assemblée Sous Régionale des APAC d'Afrique Centrale,

BGF : Biodiversité et Gestion des Forêts,

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

COLO : Communauté Locale

COP : Conférence des Parties

CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale

CEPGL : Communauté Economique des Pays Grands Lacs

GIZ : Coopération allemande

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

PACL : Peuples Autochtones et communautés locales

PMF FEM : Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SGP : Small Grants Programme (Programme de microfinancement)

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNOPS : Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets,

UA : Union Africaine

Table des matières

I. Sigles et abréviations ii

II. Tables des matières iii

0. INTRODUCTION 1

0.1. Contexte de réalisation et motivation de la présente étude 1

0.2. Objectif général de l'étude 3

0.3. Objectifs spécifiques 3

0.4. Méthodologie utilisée 4

Section I : L'ETAT DES LIEUX DES APAC EN AFRIQUE CENTRALE : UNE ANALYSE PAR PAYS 5

1.1. République démocratique du Congo (RDC) 5

1.1.1. Les APAC identifiées, leurs localisations et superficies 5

1.1.2. Processus de reconnaissance légale et sécurisation des APAC 8

1.1.3. Potentielles bio-culturelles des APAC 8

1.1.4. Situation des données par rapport au Registre APAC et la Base des données mondiale sur les aires protégées (WDPA) 9

1.1.5. Menaces subies par les APAC 9

1.1.6. Défis liés au processus d'identification, de documentation et de reconnaissance légale et sécurisation des APAC 10

1.1.7. APAC entièrement terrestre, terrestre et marine (côtière) ou entièrement marine 10

1.1.8. Type de propriété, gestion et gouvernance 10

1.2. République du Congo **11**

1.2.1. Les APAC identifiées et leurs localisations 11

1.2.2. Processus de documentation et de reconnaissance légale des APAC en République du Congo 12

1.2.3. Potentielles bio-culturelles des APAC 12
1.2.4. Situation des données par rapport au Registre APAC 13
1.2.5. Menaces subies par les APAC 13
1.2.6. Type de propriété, mode de gestion des APAC en place 13
1.2.7. Format du plan de gestion et de gouvernance des APAC 14
1.3. CAMEROUN 15
1.3.1. Les APAC identifiées, superficies et localisations 15
1.3.2. Processus de documentation et reconnaissance légale des APAC 15
1.3.3. Potentielles bio-culturelles des APAC 16
1.3.4. Situation des données par rapport au Registre APAC 16
1.3.5. Menaces subies par les APAC et les défis liés au processus de leur identification, documentation et de reconnaissance légale 16
1.4. GABON 17
1.4.1. Les APAC identifiées, leurs superficies et localisations 17
1.4.2. Processus de documentation et de reconnaissance légale des APAC ainsi que les défis connexes 18
1.4.3. Menaces subies par les APAC et les défis liés au processus de leur identification, documentation et reconnaissance légale 18
1.4.4. Potentielles bio-culturelles des APAC du Gabon 19
1.4.5. Situation des données par rapport au Registre APAC 21
1.4.6. Type de propriété, gestion et gouvernance des APAC 21
1.5. République Centrafricaine 22
1.5.2. Processus de documentation et reconnaissance légale des APAC 22
1.5.3. Potentielles bio-culturelles des APAC 22
1.5.4. Situation des données par rapport au Registre APAC 23

1.5.5. Menaces subies par les APAC et défis liés au processus d'identification, documentation et reconnaissance légale 23

1.5.6. Type de propriété, gestion et gouvernance des APAC 23

Section II. CONSIDERATIONS GENERALES RELATIVES A LA SITUATION DES APAC DANS LA SOUS-REGION 24

2.1. De potentielles bio-culturelles ou valeurs des APAC 24

2.2. De menaces subies par les APAC 25

2.3. Du processus de documentation 25

2.4. Du processus de la reconnaissance légale : quelques stratégies pour le plaidoyer 26

Section III : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 28

Références bibliographiques 29

ANNEXE : QUESTIONNAIRE POUR LA COLLECTE DES DONNEES SUR L'ETAT DES LIEUX DES APAC EN AFRIQUE CENTRALE 30

0. INTRODUCTION

0.1. Contexte de réalisation et motivation de la présente étude

L'an 2022 était une année d'importance capitale pour les Peuples Autochtones et communautés locales (PACL). Pendant la Quinzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (COP15), leur voix a trouvé un plaidoyer pour reconnaître l'effectivité de leurs efforts dans la conservation de la biodiversité. Ce plaidoyer a abouti à l'adoption du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal[1] qui a reconnu et pris en compte leurs efforts en incluant dans sa cible 3 ''les territoires autochtones et traditionnels'' ressortie comme une troisième catégorie de conservation en plus des aires protégées et des autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE). En plus, l'approche de conservation basée sur les droits[2] telle que prônée par le Cadre Mondial de la Biodiversité insiste sur la prise en compte des droits des PACL dans la Conservation. Les APAC-territoires de vie des PACL font partie des territoires autochtones et traditionnels, et l'Afrique centrale, principalement le Bassin du Congo, est un poumon important qui renferme une très forte concentration de biodiversité hébergée notamment dans les APAC-Territoires de vie des PACL.

Les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo représentent le deuxième poumon du monde après les forêts amazoniennes. Ils couvrent une superficie de 301 millions d'hectares comprenant tous les types de forêt qu'on retrouve dans les 10 pays membres de la COMIFAC et en Angola[3]. Ces écosystèmes constituent le deuxième plus grand massif de forêts denses tropicales au monde après l'Amazonie[4]. Ils sont riches en biodiversité, avec des espèces emblématiques et endémiques, hébergent une diversité biologique unique au monde et revêtent une importance capitale pour le climat mondial.

[1] 15/4. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (cbd.int)
[2] FR-30x30-Exec-Summary-Final.pdf (rightsandresources.org)
[3] FAO-OIBT, 2011.
[4] Brochure du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

Il est bien connu que la gestion communautaire et traditionnelle des terres, des forêts et bien d'autres écosystèmes naturels des peuples autochtones et communautés locales permet de conserver la biodiversité, de séquestrer le carbone, de fournir des moyens de subsistance locaux et de préserver les cultures et les connaissances traditionnelles dont il est prouvé qu'elles maintiennent efficacement les avantages environnementaux tant locaux que mondiaux. Plusieurs études ont montré que la gestion des terres par les peuples autochtones a un impact égal ou supérieur sur la réduction de la déforestation que les zones protégées et gérées par l'État[5].

Les APAC- territoires de vie conservées et habitées par les peuples autochtones sont des piliers importants de la conservation des forêts tropicales au niveau mondial et offrent des multiples bénéfices sociaux, culturels et écologiques. Chaque APAC-territoire de vie est par nature diversifiée et adaptée au contexte. Généralement, les APAC ont trois caractéristiques communes[6] :

- Une communauté a un **lien étroit et profond** avec son territoire, y compris par son histoire, identité, vision du monde, culture et pratiques ;
- La communauté prend et applique ses propres décisions et règles sur son territoire par son propre système de **gouvernance locale et autodéterminée**, que le gouvernement la reconnaisse ou non ; et
- Quelles que soient les intentions ou les motivations de la communauté, ses décisions et ses efforts maintiennent son territoire, contribuent à la **conservation** de la biodiversité, de ses écosystèmes, ainsi que son propre **bien-être** et son mode de vie.

Cette analyse porte sur cinq pays de l'Afrique centrale et du Bassin du Congo (la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Cameroun, le Gabon et

[5] Droits fonciers des communautés en RDC, RRI (2020).
[6] ICCA Consortium (20…), les APAC-Territoires de vie.

la République centrafricaine) engagés à promouvoir les APAC. Ils forment ainsi une dynamique APAC qui aide à renforcer le plaidoyer sur les droits fonciers et les droits aux ressources naturelles des peuples autochtones et communautés locales, et démontre leurs capacités à contribuer efficacement à la conservation de la biodiversité. La nécessité de promouvoir les APAC-territoires de vie en Afrique centrale a motivé la présente étude qui présente l'état des lieux de ces aires dans la sous-région.

0.2. Objectif général de l'étude

Cette étude vise à augmenter le corps des connaissances sur les valeurs multiples des APAC et leurs contributions vitales à la conservation de la nature en Afrique centrale. Elle permet également à renforcer la base pour les actions de plaidoyer pour la reconnaissance légale et la sécurisation des APAC dans la sous-région.

0.3. Objectifs spécifiques

Cette étude vise spécifiquement à :

- Faire connaître l'état actuel des APAC-territoires en Afrique centrale (leur nombre, superficie, localisation, processus de documentation et de reconnaissance légale) ;
- Recueillir des données sur les potentialités bio-culturelles des APAC- territoires en Afrique centrale ;
- Mettre en lumière la situation sur le mode de gestion et de gouvernance traditionnel des APAC-territoires de vie en Afrique centrale ;
- Mettre en lumière la situation sur la valeur ajoutée des APAC-territoires de vie à la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo, en Afrique centrale ;
- Démontrer le rôle ainsi que les efforts des peuples autochtones et communautés locales dans la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo, en Afrique centrale ;

- Projeter des actions pour le renforcement du réseau des APAC-territoires de vie dans différents pays de la sous-région d'Afrique centrale et les stratégies de leur promotion.

0.4. Méthodologie utilisée

Les données de cette étude ont été collectées grâce à un questionnaire élaboré par le consultant requis pour cette tâche. Le questionnaire a été rempli par les points focaux des APAC-territoires de vie dans les pays concernés par l'étude dont la RD Congo, la République du Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine. Des organisations des peuples autochtones et communautés locales qui interviennent dans le domaine de la conservation de la biodiversité et sur les questions des APAC-territoires de vie ont aussi contribué à la collecte des données en répondant au même questionnaire. Il s'agit ici de la technique du questionnaire. Il est à noter que les points focaux ainsi que les organisations contactées sont entrés en contact avec les communautés sur le terrain pour recueillir des données fiables. Le consultant a analysé et interprété les données brutes collectées pour en fin avoir les informations contenues dans ce document.

En plus, l'approche de la recherche documentaire[7] a aussi été utilisée. Cette approche a consisté en une lecture analytique par le consultant, des différents documents consultés relatifs à la Conservation de la nature en général, de la biodiversité et aux APAC en particulier. Les données tirées des documents consultés ont permis de renforcer celles récoltées par voie de questionnaire et enrichir l'ensemble du contenu de la présente étude.

[7] Recherche documentaire : Elle permet de collecter des données informatives grâce à l'étude de documents officiels ou universitaires (Gaspard Claude, 2020).

Section I : L'ETAT DES LIEUX DES APAC EN AFRIQUE CENTRALE : UNE ANALYSE PAR PAYS

1.1. République démocratique du Congo (RDC)

1.1.1. Les APAC identifiées, leurs localisations et superficies

La République Démocratique du Congo regorge 60% des forêts du Bassin du Congo[8], faisant d'elle l'un des pays très riches en biodiversité et ressources naturelles. La RDC s'est engagé dans le processus de promotion des APAC au niveau national et dans la sous-région d'Afrique centrale depuis l'année 2012. Ce processus porté par l'Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire en RDC (ANAPAC-RDC) en collaboration avec d'autres acteurs dont le ministère de l'Environnement et Développement Durable fait déjà état de vingt-sept APAC déjà identifiées en RDC parmi lesquelles huit sont documentées et 12 sont cartographiées[9]. Ces 27 sites APAC représentent environ 678.000 ha de terres sous la gestion des peuples autochtones et communautés locales (soit 0,3% du territoire national)[10].

L'ANAPAC-RDC a également produit une première édition d'Atlas des APAC qui contient des indications spécifiques relatives à ces aires de conservation communautaire. Ces indications comprennent le nom de l'APAC, sa localisation, sa superficie (en ha), la communauté détentrice, le type d'écosystèmes et les valeurs immatérielles /culturelles[11]. La dynamique des APAC en RD Congo contribue à renforcer le plaidoyer sur les droits aux ressources naturelles des peuples autochtones et communautés locales, et surtout la démonstration des capacités des peuples autochtones à contribuer efficacement dans la gouvernance et la gestion durable de la biodiversité.

[8] Les forêts de la RDC dans le contexte économique - Democratic Republic of the Congo | ReliefWeb
[9] Source : Répertoire des APAC de la RDC réalisé par l'ANAPAC-RDC, 2023. Voir Annexe 2.
[10] Source : Fiche de collecte des données remplies par l'ANAPAC-RDC, août 2023.
[11] Atlas des APAC produit pas l'ANAPAC-RDC

La première édition d'Atlas des APAC[12] élaborée par l'ANAPAC-RDC contient des indications spécifiques dont **:** le nom de l'APAC, sa localisation, sa superficie (en ha), la communauté détentrice, le type des écosystèmes, et les valeurs immatérielles ou culturelles.

Ces 27 APAC de la RDC se présentent de la manière suivante, chacune suivie de sa localisation et de sa superficie **:**

- **APAC Kisimbosa Cha Makasa** : secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu : 557252 ha.
- **APAC Batwa Kembe :** chefferie des Bakuba, territoire de Mweka, province du Kasaï : 46.000 ha.
- **APAC Batwa Lokombe :** chefferie des Bakuba, territoire de Mweka, province Kasaï : 40.000 ha.
- **APAC Batwa Bushobe** : chefferie des Bakuba, territoire de Mweka, province du Kasaï : 28.000 ha.
- **APAC Mwanga** : secteur Balanga, territoire de Kailo, province de Maniema : 500 ha.
- **APAC Bongualole** : localité de Bowele, groupements de Bongwanza et Wangata, secteurs de Bokatola et Duali, territoire d'Ingende, province de l'Equateur, estimation en terme de superficie : 721 ha.
- **APAC Olangate** : chefferie des Bangengele, territoire Kailo, province de Maniema : 1175 ha.
- **APAC Ikulu Aloleke :** secteur Pendjwa, territoire de Kiri, province de Maindombe : 40.000 ha.
- **APAC Apakola Kiekie :** secteur Babi la Bakanza, territoire de Mambasa, province de l'Ituri : 48.436 ha.
- **APAC Luwe Itota : se**ctcur Batumba, territoire de Mwenga, province du Sud Kivu : 527 ha.

[12] Atlas produit grâce à l'appui financier de GIZ/BGF en RD Congo.

- **APAC Bushubuholo** : chefferie des Bakuba, territoire de Mweka, provinciale Kasai : 25.000ha.
- **APAC Nkalutu :** groupement de Bolendo, territoire, d'Oshwe, secteur de Lokolama, province de Mai-ndombe : 48663,74 ha.
- **APAC Djoko :** groupement Djoko, territoire de Kiri, secteur de Pendjwa, province de Mai-Ndombe : 48331 ha.
- **APAC Boototango :** Maindombe, INongo, Basengele, Mpenge, Bilobi : 44057.6 ha.
- **APAC Losombo :** territoire de Kiri, secteur Beronge, Bakonda, Maindombe : 40471.55 ha.
- **APAC Nkahangi :** groupement Ntomba Nkole, territoire Bikoro, Secteur Lac Ntumba, province de l'Equateur : 1651.167 ha .
- **APAC Chankuba** : Village Kirundu, secteur Wanianga, Banabangi, territoire de Walikale, province du Nord Kivu, Keya Ntaku : 8506,98 ha.
- **APAC Bembiteli** : Tshopo, Bafwasende Bemili, Bembiteli : 47550 ha.
- **Oseka Langomo :** groupement Kori, secteur Bangengele, territoire de Kailo, province du Maniema, 2000 ha.
- **APAC Ndjungushoka :** groupement Tshadi, secteur Bangengelc, territoire de Kailo, province du Maniema : 1200 ha.
- **APAC Imame** : groupement Tchambi, chefferie des Bangengele, territoire de Kailo, Maniema.
- **APAC Sange** : groupement Tchambi, chefferie des Bangengele, territoire de Kailo, province du Maniema.
- **APAC Bangenengene**, localité de Banisamasi, groupement Bakano, secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord-Kivu.
- **APAC Champunu** : localité de Bakano, groupement des Bakano, secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu.
- **APAC Kiushi/Lweghe** : localité de Bakano, groupement des Bakano, secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu.

- **APAC Mushima/Lwege** : localité de Bakano, groupement de Bakano, secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu.
- **APAC Mulela :** localité de Banisamasi, groupement de Bakano, secteur des Bakano, territoire de Walikale, province du Nord Kivu.

1.1.2. Processus de reconnaissance légale et sécurisation des APAC

Le processus de reconnaissance légale et sécurisation des APAC en RDC porté principalement par l'ANAPAC-RDC et d'autres organisations sœurs, est bien en marche. Il a déjà produit des résultats dont la reconnaissance de plus ou moins cinq APAC. Le processus reste à soutenir et à renforcer pour maintenir les plaidoyers visant à promouvoir les APAC dans le pays à travers leur prise en compte dans les reformes légales en cours et à venir.

1.1.3. Potentielles bio-culturelles des APAC

Ces APAC-territoires de vie présentent des multiples valeurs écologiques, culturelles, sociales, économiques – des potentielles bio-culturelles variées[13] dont on peut noter :

- Des montagnes, ruisseaux et arbres sacrés ;
- Patrimoine pour des rites d'intronisation, de circoncision des jeunes ;
- La pharmacopée ;
- Des sites sacrés pour le culte aux esprits (Mwetshi), des sources et expressions d'autodétermination ;
- Des arbres sacrés et valeurs culturelles, spirituelles tangibles et indéniables ;
- Portion de rivière sacrée (Kiziba), cimetières des chefs coutumiers ;
- Grotte sacrée et présence des sites sacrés liés au rite d'accession au pouvoir ;
- Maisonnettes en chaume, lances traditionnelles ;
- Oseka Langomo : étang mystique, Hembe: arbre mystique,
- Trou mystique : source d'eau ;

[13] Fiche de collecte des données remplie par l'ANAPAC, août 2023

- Lokala : Trou(grotte) mystique, Dongo : étang Mystique, Tshuku : arbre mystique, Dive : grande pierre ;
- Makoka : étang mystique des crocodiles ;
- Etang mystique de savane ;
- Des sites de circoncision des PA : Imbila lya ansinsi ou Mont Bangenengene ;
- Chutes de Mambya (invocation d'ancêtres); Saline Ngwale ;
- Chute de Tchela Kinamukunga : invocation d'ancêtres lors de la circoncision ;
- Colline Kiushi : lieu d'invocation d'ancêtres lors de la circoncision ;
- Grotte sur la colline Mushima : refuge pendant la guerre ;
- Mont Mulela : lieu sacré d'invocation des ancêtres ;
- Etc.

1.1.4. Situation des données par rapport au Registre APAC[14] et la Base des données mondiale sur les aires protégées (WDPA)

Les informations fournies relatives aux APAC en RDC ne sont pas enregistrées dans le Registre APAC. Il est souhaitable qu'elles y soient enregistrées.

1.1.5. Menaces subies par les APAC

Les différentes APAC ci-haut énumérées subissent différents types des menaces[15] parmi lesquelles on peut citer :

- L'exploitation forestière, minière et d'autres ressources naturelles ;
- L'expropriation des terres pour la création des aires protégées ;
- L'insuffisance des moyens économiques dans la zone ;
- L'acculturation ;
- La guère à répétition dans certaines de zones où les APAC sont localisées ;
- Les mouvements des migrations liées à la guerre, aux conflits armés ;

[14] Le Registre APAC est une base de données spécialisée qui présente la conservation de la nature par les peuples autochtones et les communautés locales. Il contient des informations plus détaillées que la WDPA concernant les APAC. Voir http://www.iccaregistry.org

[15] Fiche de collecte des données remplie par l'ANAPAC-RDC.

- Le non-respect des règles et pratiques traditionnelles existantes ;
- Etc.

1.1.6. Défis liés au processus d'identification, de documentation et de reconnaissance légale et sécurisation des APAC

Plusieurs défis entravent ce processus dont :

- Des longues distances entre les centres villes et les sites avec mauvais état des routes ;
- La crainte des communautés lors de l'identification des APAC qui pensent que c'est une nouvelle forme de conservation policière de la biodiversité, soit une nouvelle expropriation de leurs forêts par le parc via APAC ;
- L'accès difficile aux matériels pour la documentation ;
- L'absence des gardiens coutumiers parfois, il est difficile d'accéder dans les sites
- Etc.

1.1.7. APAC entièrement terrestre, terrestre et marine (côtière) ou entièrement marine

Ces APAC sont en grande partie des zones terrestres, d'autres sont terrestres et marines ; Mais elles restent toutes accessibles bien qu'il y ait des sites interdits à quelques catégories des personnes suite à leur importance culturelle et coutumière. Ce sont les sites où on pratique des rites d'initiation et d'autres pratiques à importance traditionnelle et coutumière capitale. Il faut une autorisation des anciens ou des chefs coutumiers pour y accéder. Dans ce cas, vous êtes accompagné vers le lieu par des personnes coutumièrement attitrées et qui peuvent performer une petite cérémonie pour implorer la protection des ancêtres sur vous pendant le temps que vous allez passer dans ce site.

1.1.8. Type de propriété, gestion et gouvernance

La propriété est communautaire, les APAC appartiennent à une ou plusieurs communautés autochtones et locales. La gestion est verbale et est basée sur des pratiques

communautaires partagées. La gouvernance communautaire doit être renforcée par ce que l'Etat a encore le monopole de la prise des décisions qui pèse sur le pouvoir décisionnel des communautés détentrices.

1.2. République du Congo

1.2.1. Les APAC identifiées et leurs localisations

En République du Congo, une APAC a été identifiée en 2018 dans le lac Mboukou, dans le département de la Likouala. Les premiers éléments de prospection avaient indiqué que cette APAC est emblématique.[16] Il est un patrimoine de droits de propriété traditionnelle des peuples autochtones Badzamba. Les indications et les données inscrites sur une carte géoréférentielle des forêts en 2018 de cette région. Le lac Mboukou et villages avoisinants présentent un paysage riche en biodiversité avec possibilité de regarder plusieurs types d'animaux en étant au village. Il est le lieu de passage des éléphants dans le corridor reliant le lac Tumba/Télé[17] en RDC et en République du Congo tous les mois de mars et avril de l'année. Il est riche en espèce d'oiseaux avec plusieurs espèces d'aigles et marabout, mammifères et reptiles et surtout richesse halieutique. L'endroit serait le plus rare de ce genre au Congo qui soit resté à l'abris des pressions et que la tradition est réputée conservatrice de la nature. Les autochtones Badzambas[18] conservent cet espace eux-mêmes sur base des règles traditionnelles caractérisées par l'utilisation durable, le contrôle et les sanctions.

En République du Congo le processus d'identification des APAC est en cours. Actuellement quelques APAC sont déjà identifiées, notamment : le paysage forestier du lac Mboukou-Likouala, Ogoué-Léketi (plateaux-Lékoumou), Maniémo-Louessé (Niari),

[16] Renseigne l'ABPCPB à travers une fiche de collecte des données
[17] Source : Fiche remplie par le Point focal ICCA-Consortium CONGO/REPALEAC-CONGO et l'ABPCPB
[18] lac Tumba/Télé en RDC et en République du Congo - Recherche (bing.com)
Signature entre les deux Congo de l'accord de coopération pour la gestion du site Ramsar dénommé binationale lac Tumba Lac Télé (BILTLT) | IUCN
accord_sur_la_binationale_lac_tele_lac_tumba.pdf (iucn.org)

la série de développement communautaire de l'unité forestière d'aménagement de Kabo dit APAC Bomassa.[19] Cependant, les forêts sacrées des Samalés et de Beka sont dans le processus d'identification. Ces APAC sont terrestres et marines. Elles sont accessibles.

1.2.2. Processus de documentation et de reconnaissance légale des APAC en République du Congo

Les APAC de Bomassa et Mboukou sont en cours de documentation pour leur reconnaissance légale, alors que les efforts d'identification d'autres APAC sont consentis par les acteurs impliqués dans la conservation communautaire. Cependant, le processus d'identification, documentation, reconnaissance légale et sécurisation des APAC dans le pays rencontre des défis qui nécessitent d'être relevés. Ces défis comprennent la non-inclusion des APAC dans les textes légaux, l'attribution des territoires des PACL à différents concessionnaires, le manque de registres ou répertoires des savoirs traditionnels, etc. Toutefois, la loi Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones[20] est un fondement fort sur lequel les actions visant à relever ces défis peuvent se baser de plein droit. Des dispositions de cette loi offrent une opportunité pour faire avancer les droits des populations autochtones en général, y compris la promotion de leurs fonciers collectifs, inhérents aux terres occupées ou utilisées traditionnellement par les populations autochtones, notamment les APAC-territoires de vie.

1.2.3. Potentielles bio-culturelles des APAC

Ces APAC-territoires de vie comprennent différentes potentialités dont on peut noter : l'existence d'arbres importants, des animaux sacrés, des sites d'exercices cultuels interdits, les connaissances et pratiques traditionnelles favorisant la conservation de la biodiversité, l'existence d'une densité énorme d'éléphants, gorilles, singes, poissons, les ressources minières, les tourbières, etc.[21]

[19] Source : ABPCPB

[20] Loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

[21] Fiche remplie par le Point focal ICCA-Consortium CONGO/REPALEAC-CONGO et l'ABPCPB

1.2.4. Situation des données par rapport au Registre APAC

Le Registre APAC[22] est une base des données spécialisée qui présente la conservation de la nature par les peuples autochtones et les communautés locales. Il contient des informations plus détaillées que la WDPA concernant les APAC. En ce qui concerne leur enregistrement, la situation actuelle des APAC de la République du Congo est qu'elles ne sont pas encore enregistrées dans le Registre APAC au niveau mondial.

1.2.5. Menaces subies par les APAC

Ces aires conservées par les peuples autochtones et communautés locales, autrement-dites aires du patrimoine autochtone et communautaire, subissent des menaces de différente nature. On peut noter sans se limiter aux suivantes[23]:

- Le braconnage par des personnes étrangères ;
- Les incendies des savanes attaquant les forêts et les tourbières ;
- La recherche de pétrole ;
- La domination de la religion sur la culture traditionnelle ainsi que la faible transmission des connaissances traditionnelles ;
- Le manque de documentation des connaissances traditionnelles ;
- La convoitise des arbres exploitables.

1.2.6. Type de propriété, mode de gestion des APAC en place

La propriété est communautaire, c'est-à-dire que les APAC appartiennent à une ou plusieurs communautés autochtones et locales. L'organe de gestion ou l'entité responsable de la gestion de l'APAC est la communauté. Toutefois, les clans détenteurs de ces terres ont de chefs de clans appelés les Ndami (Ba Ndami)[24] qui est le garant, le responsable du clan officiellement et culturellement reconnu. Aucune partie des APAC déjà identifiées en République du Congo n'est une zone interdite, malgré le fait qu'il y ait

[22] http://www.iccaregistry.org
[23] Fiche remplie par le Point focal ICCA-Consortium CONGO/REPALEAC-CONGO et l'ABPCPB
[24] Answer.pdf (bing.com) : Les Ba Ndami sont une communauté au Congo-Brazzaville. Ils sont connus pour leur participation au Challenge Ba Ndami, un tournoi de football qui vise à détecter les talents. L'édition la plus récente s'est déroulée du 31 juillet au 7 août 2021. Ce tournoi met en avant des valeurs telles que la fraternité, l'entraide et le développement.

une partie interdite pour les non autochtones, d'autres parties sont gérées durablement à travers des règles de gestion communautaire.[25]

1.2.7. Format du plan de gestion et de gouvernance des APAC

Il n'existe pas encore de plan de gestion spécifique en place, surtout pas de gestion écrite mais généralement basée sur des pratiques partagées oralement dans la communauté et transmises de génération en génération. La gouvernance est assurée par les peuples autochtones et les communautés locales qui prennent des décisions sur la base communautaire [26]. En plus, il n'existe pas encore un Conseil de gouvernance spécifique mais des efforts sont conjugués pour la mise en place d'un comité technique pour bien mener le processus APAC en République du Congo**.**

[25] Source : fiche d'information complétée par l'ABPCPB
[26] Source : fiche d'information complétée par l'ABPCPB.

1.3. CAMEROUN

1.3.1. Les APAC identifiées, superficies et localisations

Au Cameroun, il y a des organisations dont certaines sont membres du Consortium APAC[27] qui sont engagées à promouvoir la dynamique nationale de promotion des APAC dans le pays. Elles se sont engagées dans le processus d'identification et cartographie des territoires de vie des peuples autochtones et communautés locales et à travailler sur les questions de conservation des forêts et sites sacrés au Cameroun (région de l'ouest) et la gestion durable des mangroves communautaires dans la commune d'Isangel (Région du Sud-Ouest)[28]. Quelques-unes de ces organisations sont : Action pour le Développement Durable (ACDD), Fondation Internationale pour le Développement, l'Education, l'Entreprenariat et la Protection de l'Environnement (FIDEPE), Green Development Advocates (GDA), etc.

Les APAC-Territoires de vie au Cameroun sont reconnues comme chefferies traditionnelles.[29] Ainsi, les hautes terres de l'Ouest du Cameroun comprennent les 13 APAC[30] suivantes : Bafoussam, Badeng, Bapi, Batié, Bameka, Bamendjou, Baleng, Bamengoum, Bandrefam, Batoufam, Bakassa, Batcham et Bamendjidja.

En plus, les 5 APAC suivantes sont dans les mangroves au Sud-Ouest du Cameroun : Isengele (APAC marine et terrestre), Idabato (APAC MARINE), Bumuso (APAC marine et terrestre), Kombo Abedimo (APAC marine et terrestre) et Kombo Etindi (APAC marine et terrestre).

1.3.2. Processus de documentation et reconnaissance légale des APAC

Le processus de documentation des APAC - territoires de vie est amorcé mais n'est pas encore accéléré. A part l'APAC - territoire de vie de Bafoussam dont la documentation est

[27] Green Development Advocates (GDA) et Fondation Internationale pour le Développement, l'Education, l'Entreprenariat et la Protection de l'Environnement (FIDEPE).
[28] Rapport de FIDEPE soumis au Consortium APAC au cours du processus de son adhésion.
[29] Renseigne la FIDEPE dans la fiche de collecte des données, juin 2023.
[30] Renseigne la FIDEPE dans la fiche de collecte des données, juin 2023.

déjà amorcée, les autres ne sont pas encore documentées. Le processus de reconnaissance légale de ces APAC au Cameroun est aussi amorcé et se poursuit par les organisations engagées dans la conservation communautaire en promouvant les territoires de vie des peuples autochtones et communautés locales. Concrètement, il n'y a pas encore d'APAC documentées et légalement reconnues comme telles au Cameroun pour le moment.[31]

1.3.3. Potentielles bio-culturelles des APAC

Il existe dans l'ensemble des APAC du Cameroun des plantes médicinales, des animaux totémiques, les cases des sociétés secrètes, des sanctuaires de spiritualités, des sites sacrés, festivals patrimoniaux (majoritairement à l'ouest du Cameroun), etc.

1.3.4. Situation des données par rapport au Registre APAC[32]

Les APAC – territoires de vie des peuples autochtones et communautés locales du Cameroun ne sont pas encore incluses dans le Registre APAC, bien que cela reste une bonne approche pour capitaliser toutes les données pertinentes en vue de la réalisation des objectifs nationaux de conservation aux niveaux national et international et contribuer ainsi à la sécurisation de ces espaces de vie.

1.3.5. Menaces subies par les APAC et les défis liés au processus de leur identification, documentation et de reconnaissance légale

Parmi les menaces dont ces APAC font face, on peut noter : l'accaparement des terres, l'urbanisation, l'acculturation, la perte des savoirs faires traditionnels, l'exploitation forestière et agro-industrielle, etc. Par ailleurs, la méconnaissance de la notion d'APAC (bien qu'APAC préserve l'attachement sacré aux us et coutumes), les contraintes législatives au plan national, ainsi que la non prise en compte des apports de ces aires de conservation communautaire à travers les savoirs et pratiques traditionnels, font partie des défis que connaît le processus de reconnaissance légale des APAC dans le pays.[33]

[31] Source : Green Development Advocates (GDA) à travers la fiche de collecte des données.

[32] Le Registre APAC est une base de données spécialisée qui présente la conservation de la nature par les peuples autochtones et les communautés locales. Il contient des informations plus détaillées que la WDPA concernant les APAC. Voir http://www.iccaregistry.org

[33] GDA, FIDEPE et ACDD

Cette situation fait en sorte qu'il n'y ait pas encore d'APAC légalement reconnue à présent.

Le type de gestion et de gouvernance ainsi que la prise des décisions relatifs à ces aires (territoires de vie des peuples autochtones et communautés locales) restent à renforcer en vue de mettre l'homme au centre de la conservation et renforcer la reconnaissance des efforts des PACL dans la conservation tout en respectant leurs droits.

1.4. GABON

1.4.1. Les APAC identifiées, leurs superficies et localisations

Au Gabon, 4 APAC sont déjà identifiées[34] grâce au soutien financier de la fondation Paul K. Feyerabend et le travail des organisations des peuples autochtones et communautés locales engagées dans la conservation dont NADA (Nsombou Abalghe-Dzal Association). Ces APAC sont:

- L'APAC Ibola Dja Bana Ba Massaha (11 300ha) située au village Massaha à 56 kilomètres de Makokou sur la route nationale de Mékambo, canton Liboumba, province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon.
- L'APAC Ikomboué Ya Gombélé (2 474 ha) située au village Latta à 20 km de Makokou sur la route nationale de Mékambo, canton Liboumba, province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon.
- L'APAC Nfini (900 ha) située au village Ebessi à 15 kilomètres de Makokou sur la route nationale d'Ovan, canton Ntang Louli, province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon.
- L'APAC Biyemeyema (1263ha) située au village Ebyeng- Edzua à 18 kilomètres de Makokou sur la route nationale d'Ovan, canton Ntang Louli, province de l'Ogooué-Ivindo, Gabon.

[34] Source : NADA

La cartographie participative de ces APAC a été lancée grâce aux fonds Bezos obtenus par Rights and Ressources Initiative (RRI). Cette cartographie permettra de localiser d'autres APAC dans le département d'Ivindo.

1.4.2. Processus de documentation et de reconnaissance légale des APAC ainsi que les défis connexes

Le processus de documentation de ces 4 APAC est en cours. La documentation est plus avancée sur l'APAC Ibola Dja Bana Ba Massaha. En termes de reconnaissance légale, il y a un plaidoyer qui est en cours concernant l'APAC de Massaha. L'APAC est traversée par une grande rivière Liboumba. Sa partie sud est constituée d'une forêt primaire jamais exploitée. L'APAC est riche en faune et flore avec des bais. Elle héberge les espèces d'arbres les plus emblématiques du Gabon comme le Keva, Moabi, Andock...Ainsi que les espèces animales intégralement, partiellement et bien d'autres : éléphant, gorille, panthère, chimpanzé, pangolin géant, etc…

L'APAC possède également une forte richesse culturelle. Dans l'APAC, on y trouve 14 anciens villages, 6 sites sacrés, trois pirogues ancestrales pour la pêche traditionnelle d'Itoubili**.**

1.4.3. Menaces subies par les APAC et les défis liés au processus de leur identification, documentation et reconnaissance légale

Les APAC susmetionnées sont menacées en grande partie par l'exploitation forestière. Par exemple l'APAC Biyemeyema dont une bonne partie se trouve dans un permis forestier (TBNI).[35]

Il existe plusieurs défis liés au processus d'identification, documentation et reconnaissance légale des APAC dans le pays. De manière générale on peut noter l'absence d'un cadre réglementaire des APAC au Gabon, l'orpaillage industriel et artisanal, une faible compréhension de la notion d'APAC par les différents acteurs et parties prenantes (les communautés, l'administration, les organisations non gouvernementales, les gestionnaires des parcs nationaux et les industries d'extraction),

[35] Source : NADA

l'attribution des forêts aux opérateurs forestiers, le faible soutien aux communautés entrainant leur faible engagement pour l'amélioration de la situation de leurs APAC, la non prise en compte de efforts de la femme rurale dans la conservation et la gouvernance des APAC, la faible transmission des savoirs traditionnels et culturels des anciens aux jeunes, la non intégration du concept APAC dans la loi forestière gabonaise.[36]

Cette situation constitue en effet, la base sur laquelle le lutte pour la promotion des APAC dans le pays doit être fondée. Les défis sus-évoqués doivent être attaqués par les acteurs impliqués à travers des actions visant à promouvoir les APAC pour capitaliser les efforts des PACL dans l'atteinte des objectifs de conservation à tous les niveaux.

1.4.4. Potentielles bio-culturelles[37] des APAC du Gabon

Ibola Dja Bana Ba Massaha signifie la reserve des enfants de Massaha. Cette APAC contient des sites culturels, elle est riche en faune et flore et en carbone. Un travail visant à approfondir la connaissance sur sa richesse bioculturelle est bien en marche. Ce travail pourra aussi mettre en évidence le rôle des femmes dans la gouvernance de l'APAC.



Ikomboué Ya Gombélé signifie village du couteau de chasse. L'APAC est riche en faune et flore avec un lac au crocodile. Elle héberge les espèces d'arbres les plus emblématiques du Gabon comme le Keva, Moabi, Andock, Gambea, etc ainsi que des espèces animales telles que les éléphants, les gorilles, les panthères, les chimpanzés, les pangolins géants, etc. L'APAC possède également une forte richesse culturelle. Par exemple, le village Latta est rattaché à l'arbre ''Indemba''[38]



[36] Source : NADA
[37] Source : NADA
[38] Source : NADA

(arbre sacré ou toutes les décisions se prennent).
Au pied de cet arbre se pratique des incantations, des guérisons officiers par un maître spirituel.
L'APAC est lieu où se trouve les anciens villages de cette communauté. Ce fut le premier point de repère des ancêtres à cause de sa biodiversité très riche.



Nfini signifie campement. L'APAC est riche en faune et flore avec un lac au crocodile. Elle héberge également les espèces d'arbres les plus emblématiques du Gabon comme le Keva, Moabi, Andock, Gambea...Ainsi que les espèces animales intégralement, partiellement et bien d'autres: éléphant, gorille, panthère, chimpanzé, pangolin géant, etc. Plusieurs membres de la communauté sont nés et ont vécu leur enfance sur ce site.
C'est un lieu qui regorge de plusieurs souvenirs et représente donc une valeur ancestrale et traditionnelle pour la communauté.



Biyemeyema signifie **"**territoire de paix''. L'APAC est riche en faune et flore avec un lac au crocodile.
Elle héberge également les espèces d'arbres emblématiques comme le Keva, Moabi, Andock, Gambea et des éléphants, gorilles, panthères, chimpanzés, pangolins géants, etc. Sa richesse culturelle est remarquable.



Au village Ebyeng-Edzua par exemple, la communauté se réfère à trois sites sacrés :
- Ovan Eli (Kevazingo) : Un arbre sacré servant d'intermédiaire ou de cordon ombilical entre les ancêtres et la communauté. A cet endroit, la communauté invoque les ancêtres à chaque événement touchant à la vie communautaire. Plusieurs rituels et cérémonies y

sont pratiqués.

- Biyemeyema (territoire de paix) : un site ancestral. Ce territoire est marqué par la présence des Ekouk (arbre à plusieurs vertus médicinales et artisanales). La communauté fut déplacée de ce site pour résider en bordure de la route nationale.



- Aborazok (arbre météorologique) : Cet arbre oriente les communautés sur les changements de saisons. Cet arbre sacré renferme une histoire mystique basée sur la pratique du Ngui (rituel sacrificiel pour le bien de la communauté).

1.4.5. Situation des données par rapport au Registre APAC

Les informations ci-dessus ne sont inscrites dans aucun registre et dans aucune base de donnée.

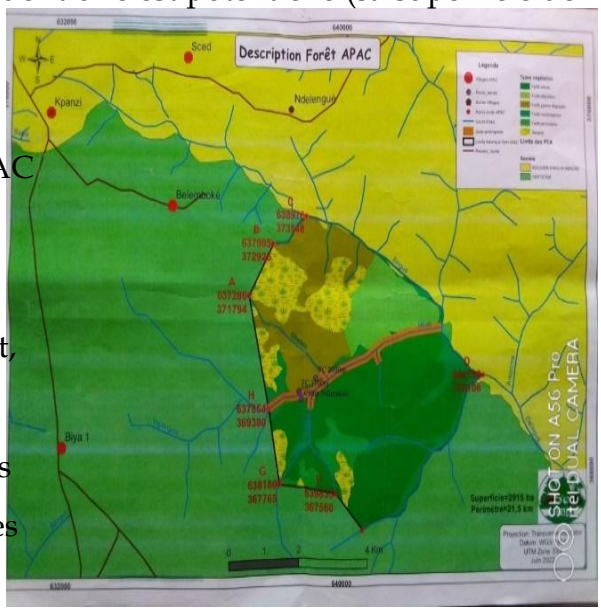
1.4.6. Type de propriété, gestion et gouvernance des APAC

Ces APAC sont une propriété c**ommunautaire** appartenant à une ou plusieurs autochtones autochtones et locales. Cependant, bien qu'habités par et appartenant aux communautés, la gestion et la gouvernance de ces territoires est plus étatique que communautaire. D'où la nécessité de renforcer la gestion et la gouvernance communautaire. Pour ce faire, les réunions et assemblées générales communautaires sont à renforcer pour promouvoir la prise des décisions communautaires en rapport avec les APAC-Territoires de vie.

1.5. République Centrafricaine

1.5.1. Les APAC identifiées, leurs superficies et localisations

En République centrafricaine, l'association NDIMA, membre du consortium APAC, renseigne que deux APAC sont déjà identifiées dont une est potentielle (sa superficie de n'est pas encore exactement connue y compris d'autres détails nécessaires) car non encore documentée ni cartographiée. La deuxième APAC quant à elle a une superficie de 2915ha. Toutes deux se trouvent dans le Sud-Ouest de la RCA. Et elles ne sont pas encore nommées. Cependant, elles sont caractérisées par les fosses *claniques traditionnelles* qui sont des canaux creusés par les arrières grands parents des communautés locales des Sangha-Sangha pour chaque famille, et qui constituent un patrimoine et héritage naturel communautaire et familial. Ces canaux sont creusés depuis la Sangha jusqu'à la zone marécageuse. Ils servent des couloirs d'entrée des poissons et des zones de reproduction et d'endroits tue le lieu de reproduction des poissons, ces zones bénéficient actuellement d'une protection légale à partir d'un arrêté communal de la mairie de Bayanga.[39] Ces APAC sont toutes accessibles.



1.5.2. Processus de documentation et reconnaissance légale des APAC

Ce processus doit être renforcé. A présent, aucune APAC n'est encore légalement reconnue en République Centrafricaine[40].

1.5.3. Potentielles bio-culturelles des APAC

Les pratiques traditionnelles ancestrales et socio-culturelles font partie des potentielles que renferment ces APAC. En plus, une APAC est en grande partie marine. Des arbres

[39] Source d'information : Fiche de collecte des données remplie par José Martial BetouleT / Ndima-Kali
[40] José Martial Betoulet / Ndima-Kali

d'importance culturelle et traditionnelle, y compris des arbres médicinaux se trouvent dans les APAC. Les pratiques ancestrales et traditionnelles permettent de maintenir les écosystèmes forestiers et marins de ces APAC.

1.5.4. Situation des données par rapport au Registre APAC

Les APAC ne sont pas encore enregistrées dans le Registre APAC.

1.5.5. Menaces subies par les APAC et défis liés au processus d'identification, documentation et reconnaissance légale

Le non-respect des règles traditionnelles de gestion par les communautés voisine et l'octroi des permis d'exploitation forestière par l'État sont parmi les menaces que connaissent les APAC en RCA. De celles-ci découle l'exploitation forestière qui affecte ces territoires de vie.

Le processus d'identification, documentation et reconnaissance légale est défié par **:**

- L'insuffisance des connaissances sur les APAC territoire de vie ;
- Le manque de moyens pour accompagner les communautés dans leurs efforts visant à promouvoir les APAC ;
- Les vides juridiques dans la législation nationale.

1.5.6. Type de propriété, gestion et gouvernance des APAC

La propriété est communautaire, les APAC appartiennent à une ou plusieurs communautés autochtones et locales. Cependant, il n'y a pas encore de plan de gestion bien établie en place. Toutefois, la communauté est l'organe de gestion traditionnelle mais la gouvernance communautaire doit être renforcée de façon que les communautés soient bien impliquées dans la prise des décisions sur leurs territoires de vie et que leurs efforts de conservation communautaire soient capitalisés et pris en compte dans l'atteinte des objectifs de conservation à tous les niveaux et que leurs droits soient également respectés. Ceci pourrait ainsi faire avancer l'approche de la conservation basée sur les droits telle que prônée au niveau international.

Section II. CONSIDERATIONS GENERALES RELATIVES A LA SITUATION DES APAC DANS LA SOUS-REGION

Cette section donne des considérations générales relatives aux potentielles bio-culturelles ou valeurs que représentent les APAC, aux menaces qu'elles subissent, au processus d'identification, documentation et reconnaissance légale ainsi qu'au type de propriété, de gestion et de leur gouvernance dans l'ensemble.

2.1. De potentielles bio-culturelles ou valeurs des APAC

Dans l'ensemble, les valeurs des APAC dans la sous-région d'Afrique centrale reprises dans cette étude démontrent l'importante écologique et culturelle que détiennent ces espaces de vie des peuples autochtones et communautés locales ainsi que leur contribution à la conservation de façon générale. Elles font partie par ailleurs, des raisons fondamentales de lutter pour la sécurisation de ces territoires en vue de leur promotion.

Dans l'ensemble, ces valeurs comprennent entre autres : des habitats des forêts, savanes et des écosystèmes aquatiques tels que les lacs, étangs, cours d'eau ; qui sont des valeurs paysagères que représentent ces aires. En plus, il y a une biodiversité variée dont les espèces de faune emblématiques et des espèces totémiques, des espèces de la herpétofaune (reptiles), de l'avifaune (oiseaux) et de l'ichtyofaune (poissons). Les ressources naturelles et minières font également partie de ces potentielles. La vie sociale des communautés dépend aussi en grande partie de leurs APAC-Territoires de vie dont des valeurs sociales et traditionnelles telles que les rites d'intronisation dans le cadre de la légitimité des pouvoirs coutumiers, la solidarité sociale qui traduit le sens de vie communautaire ancré dans les coutumes et les traditions qui doivent être transmises aux jeunes générations, et les savoirs traditionnels et pratiques durables de la conservation de la biodiversité. Il est aussi nécessaire de noter que les APAC regorgent aussi des valeurs et potentielles économiques dont le carbone (crédit carbone), les produits forestiers non ligneux et parfois, les produits d'une agriculture modérée. En fin, les APAC renferment des valeurs culturelles et scientifiques. Celles-ci sont se traduisent par la transmission

intergénérationnelle des savoirs et savoirs – faire endogènes souvent de manière verbale.[41]

2.2. De menaces subies par les APAC

Les APAC-territoires de vie des communautés autochtones et locales font face à différentes menaces. Chaque APAC a ses menaces particulières selon la zone dans laquelle elle est localisée. Mais de façon générale, les menaces identifiées qu'il faut combattre pour la promotion des APAC comprennent : l'accaparement des terres et envahissement des territoires des PACL par des personnes à la quête des ressources naturelles, l'exploitation forestière et minière illégale, chasse et pêche illégales et non réglementées, l'introduction des espèces envahissantes, les faibles moyens économiques des communautés, les mouvements des déplacés internes et réfugiés étrangers suite aux conflits et guerres, la domination des confessions religieuses sur les croyances traditionnelles considérant les traditions comme des symboles de Satan, l'urbanisation, la mise en place des projets dits ''projets de développement'' sans le consentement libre, préalable et éclairé des communautés, etc.

2.3. Du processus de documentation

La documentation est une étape essentielle dans le processus de reconnaissance légale d'une APAC. Elle permet de connaître les détails possibles sur l'espace de vie comme le nom, la superficie, la localisation, la(les) communautés détentrice(s), les valeurs bioculturelles et écologiques, le type d'écosystème, etc. Cependant, il ressort que plusieurs APAC de la sous-région d'Afrique centrale ne sont pas encore documentées. L'absence de documentation est parfois liée au manque de moyens d'accompagnement des acteurs engagés dans la lutte pour la promotion des APAC-Territoires de vie (territoires autochtones et traditionnels) en tant qu'une catégorie[42] essentielle de conservation de la biodiversité. De ce fait, il s'avère nécessaire de soutenir la

[41] Rapport ASRAC 2e édition, 2023
[42] Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, Décembre 2022

documentation des APAC dans la sous-région pour leur promotion et renforcer ainsi le processus pour leur reconnaissance légale.

2.4. Du processus de la reconnaissance légale : quelques stratégies pour le plaidoyer

Bien que la situation discutée dans cette étude fait un état de lieu du processus de reconnaissance légale différent selon les pays, la plupart des APAC de la sous-région contenues dans cette étude ne sont pas encore légalement reconnues. Dans certains pays, le processus n'est même pas encore lancé. Il s'observe plusieurs défis dont les plus communs comprennent : l'insuffisance de connaissances sur les APAC, les lacunes dans les lois en vigueur (législations nationales) ne faisant référence aux APAC, la faible application des lois qui ont des dispositions relatives à ces aires de conservation communautaire, le faible appui au travail de plaidoyer par les acteurs engagés dans la promotion des APAC.

Considérant les données et résultats ci-haut discutés, les suivantes sont des stratégies de plaidoyer pour la reconnaissance légale des APAC qu'on peut mettre en application pour promouvoir les APAC et assurer leur reconnaissance légale :

- Démontrer l'importance stratégique des APAC-territoires de vie dans la conservation et la lutter contre le changement climatique aux décideurs aux niveaux local, national et international ;
- Renforcer la compréhension du concept APAC – Territoire de vie à travers des vastes campagnes de sensibilisation des différentes parties prenantes ainsi que l'auto-engagement des communautés aux valeurs des APAC ;
- Accélérer pour certains et finaliser pour d'autres, l'identification, la documentation et la cartographie des APAC ;
- Renforcer d'une part et initier de l'autre, l'organisation des événements culturels traditionnels tels que les festivals culturels dans différentes APAC-Territoires de vie, des visites d'échanges d'expérience entre APAC et réseaux d'APAC et des réunions et ateliers de renforcement des capacités ;

- Renforcer le travail en synergie avec différents acteurs dont les organisations de la société civile et des peuples autochtones pour la prise en compte des APAC dans les reformer légales telle que la révision des lois relatives au foncier, à la conservation et à l'aménagement du territoire dans les différents pays ;
- Intégrer l'arrimage ''APAC – atteinte des objectifs de développement durable (ODD)''[43] dans les actions de mise en œuvre des ODD ;
- Organiser des émissions dans des radios communautaires avec des clubs d'auditeurs par village et réaliser des documentaires sur les APAC et leurs valeurs;
- Créer des alliés au sein des institutions étatiques telle que le parlement, des institutions régionales, et autres personnalités influentes aux niveaux local, national et international.

[43] Rapport ASRAC 2e édition, 2023.

Section III : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a examiné l'état des lieux des APAC–Territoires de vie dans cinq pays de l'Afrique centrale dont la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Cameroun, le Gabon et la République centrafricaine. Les données ont été collectées à travers un questionnaire élaboré par le consultant requis pour cette tâche et rempli par les points focaux des APAC dans les cinq pays représentant chacun une organisation non gouvernementale engagée dans la conservation. En plus, la méthode documentaire a été utilisée. Elle a consisté en la lecture des différents documents pertinents relatifs à l'objet de l'étude. Les résultats sont présentés dans les discussions de chaque section, point et sous-point contenus dans le corps de la présente.

En raison des résultats de la présente étude, les recommandations suivantes sont formulées pour faire promouvoir les APAC en Afrique centrale :

- Renforcer l'appui aux acteurs dont les organisations et les communautés engagées dans la promotion des APAC-Territoires de vie dans les différents pays pour entreprendre et accélérer les actions d'identification, de documentation et de cartographie des APAC ;
- Renforcer les réseaux nationaux et sous-régional, la compréhension des différents acteurs ainsi que les échanges d'expériences sur les APAC ;
- Initier et soutenir le processus d'enregistrement des APAC dans le Registre APAC au niveau mondial ;
- Appuyer les actions de plaidoyer avec les gouvernements pour la reconnaissance légale des APAC ;
- Renforcer la gestion et la gouvernance communautaire des peuples autochtones et communautés locales sur leurs territoires de vie ;
- Etablir par les bailleurs des fonds et les grandes organisations internationales travaillant dans la conservation, un partenariat direct avec les organisations nationales acquises à la cause des APAC-Territoires de vie en vue de capitaliser leurs contributions dans la conservation de la biodiversité.

Références bibliographiques

Accord de coopération entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et la République du Congo Relatif à la mise en place de la Binationale Lac Télé-Lac Tumba (2010).

CDB (2022), Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, Montréal, Canada.

Commission des forêts d'Afrique centrale (2005), Traité relatif à la conservation et à la Gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

COMIFAC (2014), Plan de convergence pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale 2015-2025, Brazzaville.

COMIFAC (2021), Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable

Déclaration de Yaounde (1999), Yaounde, Cameroun.

ERND Institute (2020), Contributions à l'Etude du Mécanisme d'Experts sur les droits des Peuples Autochtones, Bukavu, RDC.

Initiative des Droits et Ressources -RRI (2020), Droits fonciers des communautés en RDC.
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Résolu 54/214 de l'ONU (1999), La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale.

RRI (2021), Droits fonciers des communautés en République démocratique du Congo : Résumé des analyses RRI de 2020.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE POUR LA COLLECTE DES DONNEES SUR L'ETAT DES LIEUX DES APAC EN AFRIQUE CENTRALE

N°	Questions	Réponses
01	Combien d'APAC sont déjà identifiées dans votre pays (nom, superficie en hectares, localisation) ?	
02	Combien de ces APAC sont documentées et légalement reconnues ?	
03	Quelles sont les potentialités bio-culturelles de chaque APAC ?	
04	Les informations aux 3 questions ci-haut sont-elles incluses dans le Registre APAC[44], dans la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA)[45], ou dans les deux ? Si non, souhaiteriez-vous qu'elles soient intégrées dans l'un ou l'autre ou dans les deux ?	
05	Quelles sont les menaces que connaissent les APAC dans votre pays ?	
06	Quels sont les défis liés au processus d'identification, de documentation et de reconnaissance légale et sécurisation des APAC auxquels vous êtes confrontés ?	
07	L'APAC est-elle entièrement terrestre, terrestre et marine (côtière) ou entièrement marine ? Veuillez sélectionner une seule réponse.	☐**0**: Entièrement terrestre ☐**1**: Terrestre et marine (ou côtière) ☐**2**: Entièrement marine
08	Est-ce qu'une partie de l'APAC est une zone « interdite » où l'extraction de ressources n'est pas autorisée ? Cela comprend les zones d'interdiction permanentes, temporaires et saisonnières. Veuillez sélectionner une seule réponse.	☐Toute l'APAC ☐Une partie de l'APAC ☐Aucune partie de l'APAC

[44] Le Registre APAC est une base de données spécialisée qui présente la conservation de la nature par les peuples autochtones et les communautés locales. Il contient des informations plus détaillées que la WDPA concernant les APAC. Voir http://www.iccaregistry.org

[45] La WDPA est une base de données plus large, publiquement accessible, disponible en ligne sous la forme d'une carte mondiale, et comprenant de nombreuses zones différentes qui conservent la nature (www.protectedplanet.net). Elle comprend tous les types d'aires protégées, y compris celles régies par les peuples autochtones et les communautés locales.

09	**Reconnaissance** S'il y a une (ou des APAC) reconnue (s), de quelle (s) manière (s) a-t-elle (ont-elles) été reconnue(s)? Sélectionnez tout ce qui s'applique.	☐Loi nationale / fédérale ☐Loi infranationale (régionale / provinciale / municipale) ☐Autres lois ☐Loi ou forum de la société civile ☐ Reconnaissance par d'autres communautés locales ou peuples autochtones ☐Prix du mérite (par ex. Equator Initiative) ☐Partenariat impliquant une production commerciale ou des intérêts commerciaux (par ex. tourisme, contrats avec des entreprises pour la production agricole) ☐Autre (veuillez spécifier)
10	**Type de propriété** À qui appartient l'aire terrestre / marine sur laquelle est située l'APAC? Veuillez ne rien sélectionner, si la réponse est inconnue ou si vous préférez ne pas le dire.	☐**Communautaire** : appartenant à une ou plusieurs communautés / peuples autochtones ☐**Étatique** : appartenant à l'Etat / au gouvernement ☐**Propriétaires individuels** ☐**Organisation(s) à but lucratif** ☐**Organisation(s) à but non lucratif** ☐**Copropriété**: détenue collectivement par deux des entités susmentionnées ou plus ☐**Propriété multiple** :différentes parties de l'aire terrestre / marine appartiennent à différentes entités ☐**Contestée** : plus d'une entité revendique la propriété de l'APAC ☐**Autre** (veuillez préciser)
11	**Organe(s) de gestion** Entité(s) responsable(s) de la gestion de l'APAC. *Par exemple : communauté locale*	
12	**Format du plan de gestion** S'il existe un plan de gestion de l'APAC (ou des APACs), dans quel format est-il partagé au sein de la communauté?	☐**Écrit** : Utilisation de plans de gestion écrits, de plans communautaires ou d'autres documents ☐**Oral**: Basé sur des pratiques partagées oralement dans la communauté et transmises de génération en génération ☐**Autre** (veuillez préciser)

13	**Type de gouvernance**[46] Qui est responsable de la prise de décision et des règles de l'APAC ?	☐**Peuples autochtones** ☐**Communautés locales** ☐**Gouvernance collaborative** : une entité est responsable, mais est tenue de consulter les autres ☐**Gouvernance conjointe** : deux entités ou plus sont conjointement responsables
14	**Décisions de la communauté** Comment sont prises les décisions concernant la gestion de l'APAC? Sélectionnez tout ce qui s'applique.	☐À travers un conseil de gouvernance des peuples autochtones ☐À travers un conseil de gouvernance de la communauté locale ☐À travers un conseil de gouvernance des aînés ☐À travers un conseil de gouvernance des femmes ☐À travers un conseil de gouvernance des jeunes ☐À travers un conseil de gouvernance des utilisateurs des ressources ☐Autre (Veuillez préciser)
15	**Formation du conseil de gouvernance ou d'un organe équivalent** S'il y existe un conseil de gouvernement ou un organe équivalent, comment est-il formé?	☐Élu ☐Délégué (par ex. les membres sont nommés par les aînés) ☐Hérité ☐Autres (Veuillez préciser)

Contacts:

1. **Joseph Itongwa Mukumo, Directeur Exécutif National de l'ANAPAC-RDC : jitongwa71@gmail.com**

2. **Aquilas Koko Ngomo, Consultant : aquilaskoko@gmail.com**

[46] Pour plus d'informations sur la gouvernance, visitez https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/iucn_french_governance_book_final_1.pdf
Si une entité non listée ici est responsable de la gouvernance de l'APAC, veuillez renseigner cela. Ça pourrait signifier que l'aire donnée ne peut pas être incluse dans le Registre APAC. Cependant, il pourrait néanmoins toujours être inclus dans la WDPA.